

VOTATION FÉDÉRALE

Prise de position Votation populaire du 18 mai 2014

Formulaire de Signature

Ce formulaire doit être remis aux partis, associations ou groupements <u>car il doit faire partie du dossier</u> « Prise de position » déposé en une seule fois au service des votations et élections <u>au plus tard le lundi 31 mars 2014 à midi.</u>

1	Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 19 septembre 2013 concernant les soins médicaux de base (Contre-projet direct à l'initiative populaire «Oui à la médecine de famille») ?	OUI	NON	sans réponse
	Acceptez-vous l'initiative populaire du 20 avril 2011 «Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants» ?	OUI	NON	sans réponse
	Acceptez-vous l'initiative populaire du 23 janvier 2012 «Pour la protection de salaires équitables (Initiative sur les salaires minimums)» ?	OUI	NON	sans réponse
/-	Acceptez-vous la loi fédérale du 27 septembre 2013 sur le fonds d'acquisition de l'avion de combat Gripen (Loi sur le fonds Gripen) ?	OUI	NON	sans réponse
VOT	ATION CANTONALE	8		
1	Acceptez-vous l'initiative 146 "Stop aux hausses des tarifs des Transports publics genevois !" (nouveau scrutin suite à l'invalidation de la votation populaire du 3 mars 2013) ?	OUI	NON	sans réponse
2	Acceptez-vous la loi ouvrant un crédit au titre de subvention d'investissement de 3 129 406 F pour les années 2013 à 2015 pour participer au financement de la construction, sur territoire français, de cinq parcs relais (P+R) d'intérêt ransfrontalier, (11115) du 29 août 2013 ?	OUI	NON	sans réponse
Nom	Nom, Prénom : Date de naissance : (jj-mm-aa) Adresse : NPA/Localité : Tél. (facultatif) : Signature :			

MANDATAIRE: Les signataires de chaque prise de position désignent parmi eux un/une mandataire et son/sa remplaçant-e, chargés-es des relations avec les autorités.

NOTA : Un/une électeur-trice ne peut signer qu'une liste de prise de position et ne peut pas retirer sa signature après le dépôt de la liste. Toute liste de prise de position qui, après vérification, ne comportera pas le nombre de signatures valables requis par la loi, sera refusée.